

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-203

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise DERVILLERS 11, route de Crochte 59380 SOCX afin de garantir le bon déroulement des travaux d'éclairage public à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30 km/hau droit des travaux rue de la Taillanderie, rue Mozart, rue haute, rue de Ledringhem et rue Maurice Vaesken, et ce, à partir du 14 septembre 2022 pour la durée des travaux estimée à 1 mois.

ATTENTION, le dimanche 25 septembre, jour du vide grenier communal, il faudra que les chantiers soient sécurisés.

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise DERVILLERS et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation règlementaire temporaire par l'entreprise DERVILLERS et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise DERVILLERS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 8 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 08/09/2022

Le Maire

Frédéric DEVOS

